

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt trois

Le : 3 Juillet

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 20/06/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN-PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE DELBOS GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE — MME LIRIA — MME NERIA

PROCURATIONS :

MME CAZAU AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M.DULIN

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A MME THEPAUT

Monsieur Jérémie BANOS a été élu secrétaire,

Dans le cadre de son projet de club, la JIL Colayrac Basket a présenté une proposition de création d'un poste d'éducateur sportif à compter de la prochaine saison 2023 / 2024.

OBJET
Convention avec la
« JIL Basket » pour
la mise à
disposition d'un
éducateur sportif

Pour le financement de cet emploi à temps complet, l'association a obtenu l'engagement de l'Agence Nationale du Sport et du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne à condition, pour ce dernier, que la commune participe au financement de ce poste.

Après discussion avec les membres du bureau de la JIL, il a été convenu que la participation financière de la Mairie ne pourrait s'envisager qu'en contre-partie de l'intervention de cet éducateur sportif au sein de notre accueil de loisirs pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Ainsi le financement de cette mise à disposition serait compensé par un recrutement de moins sur ces périodes assurant un coût neutre pour les finances communales. Nous nous sommes accordés sur un volume horaire d'environ 511 heures par an représentant un peu moins d'un 1/3 temps.

Le plan de financement 2023-2024 de cette opération serait le suivant :

- participation directe du Club (sponsoring)	5 100 €
- subventions diverses (ANS – CD47)	12 500 €
- subvention Mairie (17€/h x 511h)	8 687 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1°) d'accepter le principe de la mise à disposition d'un éducateur sportif par l'association JIL Colayrac Basket pour des interventions au sein de l'ALSH de Colayrac-Saint Cirq pendant les mercredis et les vacances scolaires.

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention annuelle de mise à disposition qui précisera chaque année la valeur et le coût horaire de ces interventions au sein de la collectivité ainsi que les conditions de cette mise à disposition, et tous documents afférents à ce dossier.

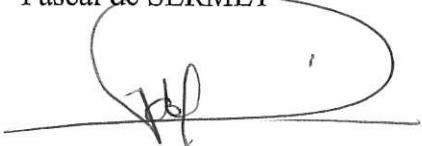
3°) de prévoir les crédits nécessaires, lors de la prochaine décision modificative du budget, pour le versement d'une subvention à l'association JIL Colayrac Basket d'un montant de 8 687 euros correspondant à la participation communale à l'emploi d'éducateur sportif précité pour la période de septembre 2023 à août 2024.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 4 juillet 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET



Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

